



Païement des charges de copro

Par **balagan**, le 15/06/2011 à 17:31

Bonjour,

J'ai été saisi par le TGI pour non paiement dans les délais des charges de copro très très élevées.

J'ai fait l'acquisition d'un bien en EPHAD sur toulouse, le montant des charges mensuel est de 1250 euros qui est à la charge du locataire (elles comprennent tous les frais de fonctionnement, resto, infirmière, club etc...). Je l'ai pris en compte dans ma demande de prêt lors de l'acquisition, mais les travaux ont trainés en longueur et aujourd'hui je suis en retard sur les paiements des charges. Je ne sais pas du tout comment faire pour régulariser, puisqu'il me demande la totalité des charges de l'année soit 19 500 euros que je ne peux évidemment pas payer. Je suis redevable du trimestre en cours car j'ai payé les deux derniers non réglés jusque là. Je vais aller au TGI sans avocat car je n'ai pas les moyens d'en payer un. Est ce que qqun sait comment je peux m'arranger ?

Par **mimi493**, le 15/06/2011 à 17:37

Revendre ?

Par **balagan**, le 15/06/2011 à 17:49

Je viens juste d'acheter et revendre aujourd'hui paierait seulement la banque et pas les charges. ils sont les premiers à récupérer le fruit de la vente pour payer le capital

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **17:58**

Malheureusement, vous devez cet argent
Au TGI, l'avocat est obligatoire

Par **balagan**, le **15/06/2011** à **19:05**

AVOCAT OBLIGATOIRE MÊME EN REFERE ?